

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS191

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

### ARTICLE 20

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« dans le respect de la procédure contradictoire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale.